



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS  
DE NANTERRE**

**N° Spécial**

**20 juillet 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial CASH de Nanterre du 20 juillet 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE</b>	<b>Page</b>
N° 2021-32	16.07.2021	DÉCISION CASH/SG portant délégation de signature à Mme Doriane RIQUE, chargée des droits des usagers .	3
N° 2021-33	16.07.2021	DÉCISION CASH/PV relative à l'intérim de la direction du pôle de santé publique et médecine sociale	3

## CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE

### DÉCISION n°2021-32 CASH/SG portant délégation de signature à Mme Doriane RIQUE, chargée des droits des usagers

**La directrice,**

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par le ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

#### Décide

**Article 1** : délégation permanente est donnée est donnée à **madame Doriane RIQUE**, chargée des droits des usagers, à l'effet de signer, au nom de la directrice, dans le cadre de ses attributions et conformément aux orientations directoriales :

- les correspondances relatives aux droits des usagers et promotion de la démocratie sanitaire ;
- les correspondances relatives à la commission des usagers
- les saisies des dossiers médicaux ;
- les titres de recettes relevant de son domaine de compétence ;
- les attestations diverses relevant de son domaine de compétence.

**Article 2** : la date d'effet des présentes dispositions est fixée au 16 juillet 2021.

**Article 3** : cette décision abroge et remplace la décision 605.

**Article 4** : La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est communiquée au conseil d'administration, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

À Nanterre, le 16 juillet 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

### DÉCISION n°2021-33/CASH/PV relative à l'intérim de la direction du pôle de santé publique et médecine sociale

**La directrice,**

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par le ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu l'obligation de continuité du service public,

## Décide

**Article 1 :** délégation est donnée à **madame Meuy SEPHAN**, responsable des affaires générales, en l'absence ou empêchement de madame Raphaëlle PERRIGAUD, directrice du pôle de santé publique et médecine sociale, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'établissement, tous les actes et correspondances liés à la gestion courante de la direction du pôle susvisé dont :

1. Tous documents relatifs à la gestion des usagers et résidents ;
2. Les plannings et tout document relatif aux congés et absences des professionnels ;
3. Les propositions d'affectation permanente et provisoire des personnels en lien avec la DRH ;
4. Les demandes de vacations et heures supplémentaires en lien avec la DRH ;
5. Les évaluations des professionnels.

**Article 2 :** délégation est donnée à **madame Meuy SEPHAN**, responsable des affaires générales, en l'absence ou empêchement de madame Raphaëlle PERRIGAUD, directrice du pôle de santé publique et médecine sociale, pour présider les conseils de la vie sociale et tout dispositif d'expression des usagers relevant du pôle susvisé, ainsi que pour représenter la directrice d'établissement à la commission sociale du Centre d'accueil et de soins hospitaliers.

**Article 3 :** sont exclus de la présente délégation, les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne du pôle de médecine sociale ; les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 4 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est présentée en conseil d'administration, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

**Article 5 :** Cette décision de délégation prend effet le 16 juillet 2021.

À Nanterre, le 16 juillet 2021

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>